



MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

PROVINCE DE QUÉBEC

SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

# AVIS PUBLIC

**EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE,**

Le 7 juin 2022, le conseil de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a adopté le premier projet de règlement no.2022 681 Règlement modifiant le plan d'urbanisme no.97-365 afin de modifier la délimitation des aires d'affectation à la suite de la rénovation cadastrale conformément au règlement no.2016-272 de la MRC de Lotbinière.

Le règlement vise, en résumé, à :

- Modifier la délimitation des aires d'affectation afin de les rendre concordantes au nouveau tracé du périmètre d'urbanisation à la suite de la rénovation cadastrale.

Les modifications règlementaires susmentionnées sont susceptibles à une consultation publique selon la Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme auprès des citoyens de Saint-Antoine-de-Tilly.

Considérant les énoncés ci-haut, une séance de consultation aura lieu le lundi 4 juillet 2022 de 9h à 12h et de 13h à 16h au bureau municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly localisée au 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly (Qc) G0S 2C0, au cours de laquelle les citoyens et les organismes intéressés pourront poser des questions ou soumettre des commentaires concernant le projet de règlement. Une copie du premier projet de règlement 2022-681 sera disponible au bureau municipal du 20 juin 2022 au 4 juillet 2022.

Le projet de règlement 2022-681 (règlement de concordance) ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**DONNÉ À SAINT-ANTOINE-DE-TILLY, CE 20<sup>ième</sup> jour de juin 2022**

\_\_\_\_\_  
Diane Laroche, directrice générale greffière-trésorière

-----  
Je, soussigné certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville le **20<sup>ième</sup> jour de juin 2022**.



MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

PROVINCE DE QUÉBEC

SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

# AVIS PUBLIC

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 20ième jour de juin 2022*

---

Diane Laroche, directrice générale greffière-trésorière